

**Parc éolien Seigneurie de Beauté – 4**

**ADDENDAS ET MÉMOIRE FINAL**

**préparé par**

**Laurent Dumas**

**dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le dit projet**

**Côte de Beauté, le 4 juillet 2012**

## **AVERTISSEMENT**

Les faits, propos, réflexions, interprétations, analyses et recommandations présentés dans ce document sont formulés sans préjudice et sous toutes réserves que de droit. Ils ne visent en aucun cas à ternir la réputation de qui que ce soit et ils ne doivent en aucun cas être entendus, interprétés ou utilisés pour nuire à la réputation de qui que ce soit.

Sur toute question soulevée, le lecteur est invité à se renseigner davantage, par toutes les sources d'informations disponibles, afin de vérifier et contre-vérifier tous les faits et interprétations.

## **PRÉSENTATION DE CE DOCUMENT**

Ce document est une addition à notre précédent mémoire déjà soumis au BAPE qui contenait de nombreuses coquilles, fautes, inexactitudes et omissions, conséquence des délais beaucoup trop courts alloués aux citoyens par le processus du BAPE pour la préparation des mémoires.

Sous sa forme actuelle, ce document remplace et complète notre mémoire précédent.

## **PRÉSENTATION DE L'AUTEUR**

M. Laurent Dumas est producteur forestier, ingénieur civil et géologue diplômé de l'Université Laval. Diplômé en vérification environnementale à l'Université de Sherbrooke. Il se passionne aussi pour les sciences naturelles et la géographie depuis plus de quarante ans. Il a vécu dans 18 pays et habité presque toutes les régions du Québec, notamment en Gaspésie où il fut le témoin des premières expériences avec les éoliennes géantes.

Lui et les membres de sa famille nombreuse fréquentent encore assidûment les lieux. Ils apprécient particulièrement la région de la Seigneurie pour sa nature sauvage, ses panoramas magnifiques, son air pur et, de façon générale, la qualité de vie exceptionnelle dont on peut y jouir dans la quiétude, la sérénité et le silence.

## **INTÉRÊT POUR LE PROJET**

Nous nous intéressons à ce projet pour plusieurs raisons. Nous avons plusieurs propriétés dans la région. Nous fréquentons la région et le secteur depuis plus de quarante-neuf ans à des fins personnelles, professionnelles, récréatives et touristiques. En tant que naturaliste, nous nous inquiétons de la disparition progressive des volatiles, oiseaux migrateurs, rapaces, chauves-souris (chiroptères) et bien sûr la fameuse grive de Bicknell qui niche de préférence près des sommets où l'on veut installer des éoliennes. En outre, nous croyons notre devoir de nous exprimer sur ce projet que l'ensemble des Québécois

financeront à 100% par le paiement de leurs factures d'électricité et cela d'autant plus clairement qu'Hydro Québec a toujours soutenu que l'électricité produite par les parcs éoliens devait servir à combler nos seuls besoins domestiques d'électricité et non à l'exportation. D'autre part, nous suivons depuis un certain temps avec grande attention les orientations et intérêts que le gouvernement du Québec semble vouloir favoriser dans le développement des filières énergétiques et de façon plus générale, dans l'exploitation forcenée, au profit d'intérêts privés, de nos richesses naturelles supposément collectives.

## **DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN SUR LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ**

Le présent mémoire se penche sur le projet de La Seigneurie Beupré-4. Cependant c'est aussi une critique de l'ensemble du développement éolien sur la Seigneurie de Beupré qui doit être remis en question. Dans l'ensemble, nos remarques peuvent donc s'étendre aux deux autres projets en cours de construction ou envisagé pour le futur, incluant le projet communautaire en partenariat avec la MRC Côte de Beupré déjà envisagé, en ajustant les chiffres en proportion.

Le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beupré 2 et 3 n'aurait jamais dû être autorisé par le ministre et aller de l'avant. Il est d'ailleurs inconcevable qu'un projet aussi monstrueux et nuisible ait été autorisé sans être soumis au processus des audiences publiques du BAPE. Nous croyons nous rappeler que les dates d'information préliminaire sur le projet et/ou les dates limites pour demander une audience publique étaient en plein milieu de l'été, et compte tenu des délais trop courts, il a logiquement échappé à la vigilance des environnementalistes.

Par la suite, nous avons logiquement demandé au ministre une audience publique du BAPE concernant le projet de ligne de transmission électrique nécessaire pour compléter le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beupré 2 et 3. Dans notre demande à cet effet, nous alléguions notamment qu'il n'était pas acceptable et équitable que la ligne de transmission fasse l'objet d'un projet et demande de CA distincts du parc éolien lui-même, compte tenu que le parc éolien sans ligne de transmission ne constituait pas seul un projet industriel économiquement viable et que l'ensemble aurait donc dû être soumis comme un seul et même projet, peu importe que le promoteur de la ligne de transmission (Hydro-Québec) ne soit pas strictement le même que le promoteur du projet éolien. De toute façon, il existe un partenariat évident et incontournable entre Hydro-Québec et le promoteur du parc éolien puisque le projet de parc éolien ne serait pas rentable sans les contrats d'achat d'électricité déjà signés par Hydro-Québec.

La séparation entre projet d'un parc éolien et projet de ligne à haute tension nécessaire à tel parc éolien est non seulement une anomalie mais contrevient clairement à l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. Nous avons déjà soulevé cette question, en d'autres termes, lors des audiences concernant le projet éolien du Massif du Sud.

Nous demandions donc au ministre que le projet éolien Seigneurie de Beaupré 2 et 3 soit également soumis aux audiences publiques du BAPE.

Malgré la dérogation évidente au règlement précité, le ministre rejeta notre requête.

## **INTRODUCTION**

Notre première préoccupation est de favoriser et recommander la protection de l'environnement naturel, la protection des paysages, la protection de la qualité de vie des êtres humains.

Non seulement rejetons nous le projet de la Seigneurie de Beaupré-4, mais nous nous opposons absolument à tout développement éolien sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, y compris le projet Seigneurie... 2 et 3 déjà en cours de construction.

Compte tenu de la valeur physiographique, naturelle et touristique exceptionnelle du territoire en cause, nous croyons que ce projet n'est pas souhaitable, même d'un point de vue strictement économique, pour les régions de Québec, Côte-de-Beaupré et Charlevoix, pour le Séminaire de Québec.

En outre, ce projet est socialement et économiquement inacceptable pour l'ensemble des citoyens du Québec et clients résidentiels d'Hydro-Québec qui vont payer entièrement le projet sans jamais revoir un sou du capital investi et sans jamais recevoir un sou d'intérêt, devant au contraire éponger à long terme les hausses de tarifs d'électricité qui résulteront inévitablement de tels projets ruineux.

## **ÉVALUATION GLOBALE DES PROJETS ÉOLIENS AU QUÉBEC**

Il y a quelque chose qui cloche dans la façon dont on impose, à un rythme accéléré, des projets éoliens toujours plus nuisibles à la population du Québec, sans aucun consensus social à cet effet, au nom du soi-disant développement durable. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire valoir autre part à Votre Excellence ( i.e. le ministre du MDDEP au cas où vous ne l'auriez pas reconnu ), le fait que les études d'impact soumises au MDDEP pour autorisation n'incluent pas, en général les lignes de haute tension nécessaires aux projets déroge à l'esprit d'un règlement d'application de la LQE.

Le Québec, territoire soumis à l'administration coloniale d'un système parlementaire britannique, applique de façon systématique la maxime d'inspiration machiavélique : **Diviser pour régner.**

Ainsi, il est invraisemblable et inacceptable que chaque projet éolien soit évalué à la pièce, recommençant à chaque fois les mêmes questions, les mêmes débats, à partir de zéro, la grive de Bicknell, etc. etc...

Quand nous comparons les deux projets éoliens que nous avons le mieux étudiés, soit celui du Massif du Sud et celui de la Seigneurie de Beaupré-4, il est aberrant de constater la quantité extraordinaire de paperasses, de documents, discussions, études, questions, requêtes, la quantité de gens, experts et pseudo-experts consultés, sollicités ou participant d'une façon ou d'une autre.

Le constat est flagrant. On recommence éternellement le même travail, on réinvente la roue à chaque fois. Comme si on n'avait encore rien appris, rien compris, comme Sisyphe remontant éternellement le même rocher sur le flanc de la même butte et trébuchant toujours au même endroit avant de parvenir au sommet.

De toute évidence, le Québec aurait dû d'abord expérimenter les éoliennes géantes sur une base expérimentale très limitée, par exemple 3 ou 4 éoliennes géantes, et en étudier de façon exhaustive, objective, précise et scientifique tous les aspects d'impacts connus, appréhendés ou possibles, avant de se lancer à corps perdu dans le développement éolien incontrôlé et dangereux que nous connaissons actuellement.

C'est une question qui sollicite l'ensemble des citoyens du Québec, puisqu'ils sont tous appelés à payer l'intégralité de ces projets, sans aucun retour sur leurs investissements.

Chaque projet éolien devrait d'abord obtenir l'aval d'un double référendum, soit d'une part de l'ensemble des citoyens (payeurs) du Québec et, d'autre part, de l'ensemble des citoyens-résidents, usagers ou propriétaires voisins du territoire et directement impactés par le projet. Seule une réponse majoritairement favorable à ces deux référendums pourrait permettre aux projets de se faire. En outre, il faudrait s'assurer que les taux de participation à ces consultations soient de l'ordre de 80% et plus.

## **POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC**

Le 29 février, M. Clément Gignac, ministre du MRNF, déclarait en d'autres termes que le Québec était déjà en situation de surplus de production électrique et qu'il était par conséquent très contrarié que l'entente existant avec la compagnie Rio Tinto Alcan obligeât Hydro-Québec à acheter la production électrique de la dite compagnie suite au lock-out de ses employés.

Dans le contexte, un nouveau projet de production électrique est clairement injustifiable, d'autant plus lorsqu'on considère par ailleurs tous les projets hydrauliques et éoliens déjà en cours de construction qui viendront ajouter bientôt à notre surplus actuel de production électrique. En l'occurrence, on peut donc se demander **pourquoi le même gouvernement continue à nous entraîner dans des méga-projets ruineux et destructeurs pour l'environnement**, afin de produire toujours plus d'électricité trop chère dont nous n'avons pas besoin, à partir des énergies éoliennes et hydrauliques.

Et pourtant, au cours des douze derniers mois, Mme (Anne-Marie) Prud'homme, représentante d'Hydro-Québec, a donné des conférences un peu partout, au Québec, distribuant aussi un dépliant intitulé *L'hydroélectricité au Québec, Mythes et réalités*. Dans les dites conférences, Mme Prud'homme a notamment dit que l'éolien resterait toujours une production électrique marginale au Québec, l'objectif étant tout au plus de l'élever à 10% de notre production totale. Par conséquent, l'éolien ne faisait pas partie des enjeux principaux de développement de notre production électrique, dans le futur.

« Off the record », plusieurs représentants d'Hydro-Québec conviennent spontanément que les méga projets éoliens et le projet hydro-électrique de La Romaine n'ont jamais été favorisés par Hydro-Québec. Pour Hydro-Québec, le projet de La Romaine ne sera jamais rentable, compte tenu du coût élevé de l'électricité produite et de la distance de transport importante. Tous ces projets sont des commandes politiques imposées par le gouvernement libéral de Québec.

Ajoutons, quant à la non-pertinence des éoliennes, l'aveu par Hydro-Québec, devant la régie de l'énergie, d'un surplus prévisible de 8,7 TWh d'électricité pour 2013. voyez à ce sujet le lien suivant :

[http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/146/Documents/R-3803-2012-B-0005-DEMANDE-PIECE-2012\\_06\\_15.pdf](http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/146/Documents/R-3803-2012-B-0005-DEMANDE-PIECE-2012_06_15.pdf)

## **IDENTITÉ DES PROMOTEURS**

Encore une fois, un autre projet éolien où l'identité réelle des promoteurs est plus ou moins diluée et cachée à travers une hiérarchie de sociétés en commandites, sociétés en nom collectif, corporations et autres prête-noms. On distingue néanmoins le rôle prédominant de Boralex et de Gaz Métro dont certains actionnaires importants ont aussi une participation significative dans la société EDF, notamment impliquée dans le projet éolien du Massif du Sud. On en déduit de possibles sympathies politiques derrière tous ces projets éoliens.

## **DURÉE DU PROJET**

Comme pour tous les projets éoliens, il semble y avoir une petite arnaque, dans la mesure où on présente toujours ces projets comme étant prévus pour 20 ans, avec une phase de démantèlement par la suite, mais en gardant ouverte la « petite possibilité » d'un renouvellement des ententes avec Hydro-Québec avec prorogation des projets pour 20 ans de plus... jusqu'à *vitam aeternam*. Et bien entendu, on peut croire que dans ce dernier cas, les dites prolongations ne seraient alors soumises à aucune nouvelle demande de certificat d'autorisation ! Nous ne savons pas non plus dans quelle mesure le Séminaire de Québec, par exemple, pourrait refuser de poursuivre l'expérience, sans pénalité, s'il décidait qu'il en a assez au terme des 20 ans révolus.

## **PROCESSUS DES AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE**

Nous sommes forcés de travailler dans l'environnement établi par les règlements, les politiques et les processus en vigueur. Nous demandons néanmoins aux commissaires de signaler, tant qu'ils le peuvent, que le système du BAPE actuellement en vigueur est inadéquat et inéquitable pour les citoyens.

Le BAPE n'est pas un processus démocratique puisque les projets ne sont pas soumis à l'approbation majoritaire de l'ensemble des citoyens du Québec. Au mieux, c'est simplement une tribune où nous jouissons d'une certaine liberté d'expression.

Les délais alloués pour présenter des requêtes, prendre connaissance de la documentation et soumettre des mémoires sont largement insuffisants, considérant que la plupart des citoyens intéressés à se prononcer sur de tels projets doivent faire l'ensemble du travail à leur propres frais, dans leurs temps libres, sans aucune forme de rétribution, de dédommagement et de compensation. Mentionnons qu'un processus équivalent au BAPE existe au niveau du gouvernement d'Ottawa et que ce processus offre des compensations financières aux participants pour les frais encourus.

De même, chaque personne ou groupe ne bénéficie que de 15 minutes pour présenter un mémoire lors de l'audience du BAPE. Le manque de temps alloué pour étudier la documentation, puis préparer et présenter un mémoire, est donc une situation inéquitable, quand on considère que les promoteurs, de leur côté, ont pu préparer leur projet et sa documentation pendant plusieurs années, qu'ils ont en outre joui d'un temps de parole disproportionnellement long lors des différentes phases d'audiences, information, questions et présentation des mémoires.

Là où cette situation est particulièrement préjudiciable aux citoyens et groupes désirant faire valoir leurs points de vue à l'encontre d'un projet, c'est quant à la qualité des documents et de l'argumentation présentée. N'ayant pu bénéficier du temps nécessaire pour étudier la documentation et rédiger leur mémoire, ils soumettront des documents qui, comparés à ceux des promoteurs, risquent d'avoir l'air « amateurs » et d'être pris moins au sérieux par les commissaires.

De plus, les audiences du BAPE sont souvent tenues dans des lieux très éloignés. La distance et les coûts de transport deviennent alors des facteurs limitant la participation du public. Bien qu'il existe des possibilités de participer à distance, par le biais du téléphone ou d'Internet, ces moyens ne sont pas automatiquement offerts au grand public, pour chaque projet, et leur mise en œuvre impose toujours des contraintes techniques qui peut limiter leur disponibilité.

Il faudrait que ces moyens deviennent, dans leur pleine mesure, d'un emploi systématique et automatique, pour tous les projets soumis au BAPE. Pour chaque projet, des tribunes et des salles devraient être organisées par vidéo-conférence afin de permettre aux audiences publiques d'être accessibles en direct, simultanément, à partir de tous les grands centres et de toutes les régions du Québec. Bref, il faudrait que tout citoyen du

Québec ait les mêmes possibilités de participer aux audiences du BAPE que s'il était sur place, dans la salle même où se tient telle audience.

### **Conflit d'intérêt au MDDEP**

C'est l'œuvre du gouvernement actuel d'avoir rassemblé sous un même vocable et sous un même toit des réalités aussi différentes et contradictoires que le développement, l'environnement et les parcs. Environnement qui sous-entend sa protection, protection de l'environnement naturel et de la biodiversité. Développement qui sous-entend développement industriel et exploitation des ressources tout azimuth, développement qui, même « durable » (whatever that means), peut être extrêmement néfaste et destructeur pour l'environnement naturel, la biodiversité et la qualité de vie des êtres humains.

Nous remarquons d'ailleurs que l'expression « développement durable » est devenue un slogan à la mode, utilisé à toutes les sauces par nos gouvernants et nos « développeurs » pour faire croire qu'un projet est bienfaisant et acceptable pour l'environnement. Même l'exploitation des gaz de schiste a été présentée au public comme du « développement durable ».

Il faut donc remarquer qu'un projet durable n'est pas forcément souhaitable ou acceptable. Par exemple, une explosion nucléaire est un projet durable puisqu'elle émettra de la radioactivité pour des siècles à venir. Pourtant, ce n'est pas du tout un projet souhaitable.

C'était donc une audacieuse entreprise de démagogie de regrouper environnement et « développement durable » au sein d'un seul et même ministère, sous la responsabilité d'un seul et même ministre !

Malheureusement, en les plaçant en conflit d'intérêts, cela entache complètement la crédibilité de ce ministère et de toutes les décisions du ministre, dès que cela touche l'autorisation d'un projet industriel pouvant nuire à la qualité de l'environnement.

### **Conflit d'intérêts au MRNF**

Nous en parlons brièvement parce que nous soulignerons plus loin l'intervention du MRNF dans certaines discussions touchant le projet de la Seigneurie de Beupré-4.

En regroupant sous un même vocable et un même toit les ressources naturelles et la faune, le gouvernement a créé un autre conflit d'intérêt au sein d'un ministère.

Ressources naturelles sous-entend leur exploitation industrielle sauvage et lucrative : mines, foresterie, pétrole, gaz, centrales électriques, etc...



Faune sous-entend animaux, poissons, leur conservation, leur protection, la qualité de leurs milieux de vie qui sont complètement et absolument incompatibles avec les intérêts liés à l'exploitation industrielle des ressources naturelles.

On peut donc questionner l'objectivité de ce ministère, sur toute question touchant la protection de la faune, lorsque cette question est soulevée dans le cadre de l'analyse d'un projet industriel.

C'est quand même une coïncidence (??) troublante qu'un même gouvernement ait deux fois plutôt qu'une créé des ministères au sein desquels se confrontent développement industriel forcené et protection de la nature ! Cela n'est peut-être pas le fruit du hasard !

## **GOVERNEMENT DU QUÉBEC, SANTÉ PUBLIQUE ET QUALITÉ DE VIE HUMAINE**

L'insouciance et l'incurie, la négligence, voire de possibles sympathies politiques, voire même d'innombrables corruptions, semblent avoir présidé, pour beaucoup, à grand nombre de décisions et orientations de notre gouvernement de Québec, au cours des dernières années, soit dit sans aucunement encenser les gouvernements précédents, même ceux d'autres partis, qui s'étaient aussi assez souvent distingués par de douteux procédés.

Nous déplorons particulièrement que la santé publique et la qualité de vie des simples citoyens semblent compter pour quantités négligeables dans la balance des décisions et orientations de notre bien-aimé gouvernement de Québec. Qu'on ignore systématiquement le syndrome éolien, et la détérioration des paysages causée par l'éolien, c'est déjà honteux et scandaleux. Encore peut-on du moins plaider la bêtise et l'ignorance de nos élus.

Par ailleurs, on annonçait en grande pompe, ces derniers jours, la réouverture prochaine de la mine Jefferey d'Asbestos ! Quand on sait que les travailleurs et les résidents de la région seront forcément exposés à des poussières d'amiante, peu importe les précautions et moyens qu'on mettra en œuvre. Quand on sait aussi que l'amiante cause des maladies débilitantes, invalidantes et souvent mortelles. Quand on sait aussi que l'amiante extrait sera destinée principalement aux marchés émergents. Malgré l'assurance très peu rassurante selon laquelle on exigerait des clients acheteurs des garanties à l'effet que leurs travailleurs bénéficient de mesures de protection adéquates !!

Bien sûr, on nous a dit qu'une partie de la population locale était assez favorable à la réouverture de la mine! On peut bien nous dire tout ce qu'on veut! On a déjà vu neiger!

Bref, il est évident que le gouvernement de Québec se fout totalement de la santé publique et de la qualité de vie des citoyens, n'étant uniquement guidé que par des préoccupations d'ordre économique au bénéfice d'intérêts très privés.

## FINANCEMENT DU PROJET

Nous n'avons pas trouvé de détails concernant le financement du projet, dans la documentation, sauf le coût initial de 200 millions, qui pourrait donc s'élever à près de 230 millions avec les intérêts.

Il y a cependant une certitude, le projet sera **payé** à 100% par les citoyens, clients d'Hydro-Québec et payeurs de taxes. Nous disons bien **payé** et non pas **financé**. Si les citoyens finançaient le projet, ils auraient du moins l'espoir d'un remboursement et d'un retour sur leur investissement.

Ici, ce qui se produit, c'est que **les citoyens paieront entièrement le projet** sans revoir jamais un seul sou de leur dépense; **ni l'intérêt, ni même le capital !!** Mais il y a **pire**; pour ajouter l'injure à l'insulte, les citoyens devront aussi éponger à long terme et de façon permanente les hausses de tarifs d'électricité qui se produiront inévitablement dans l'avenir, en conséquence directe des prix trop élevés consentis par Hydro-Québec pour acheter l'électricité des projets éoliens.

La production d'électricité éolienne va fatalement favoriser et justifier de futures hausses des tarifs facturés par Hydro Québec pour la consommation résidentielle domestique d'électricité, ce qui, de toute évidence, ne recevrait jamais l'aval de la population, si ces projets éoliens étaient soumis à un plébiscite auprès de tous les Québécois. Les prix d'achat payés et garantis par Hydro-Québec aux producteurs éoliens sont de 15 % à 100% supérieurs aux tarifs résidentiels domestiques actuels qui sont de 7,5 sous le kilowatt-heure au maximum.

Nous nous retrouvons donc dans une situation d'un **projet payé par le grand public** qui générera des **profits accaparés par des promoteurs privés**.

## RENTABILITÉ DU PROJET ET COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ

Nous avons demandé à l'audience publique et cherché dans la documentation, sans avoir pu le trouver ni l'obtenir à ce jour, le prix du kilowatt-heure d'électricité qu'Hydro-Québec paierait lors du démarrage supposé des éoliennes. Peut-être que les promoteurs ont voulu cacher cette information, soucieux de protéger leur « avantage concurrentiel ». Nous croyons cependant que cette cachotterie n'est pas juste et équitable, lorsqu'on doit évaluer les impacts économiques et l'acceptabilité sociale d'un projet qui sera payé à 100% par le peuple, avec en contrepartie tous les bénéfices au promoteur.

En l'absence de cette information pourtant nécessaire, c'est de façon indirecte que nous avons pu la déduire, en étudiant les rares chiffres fournis par le promoteur. Nous avons considéré les chiffres suivants :

Coût du projet :	200 000 000, \$
Dépenses d'exploitation annuelles	5 500 000, \$
Redevances annuelles au Séminaire de Québec	207 000, \$
Redevances annuelles à la MRC	40 000, \$
Kilowatts-heures vendus annuellement à H-Q	184 500 000, kW h
Facteur d'utilisation moyennes éoliennes	33 %

En outre, nous avons supposé que le promoteur bénéficiait, pour financer son projet d'emprunts, en utilisant les formules comptables usuelles.

En supposant que les promoteurs se contentent d'un bénéfice net avant impôts de 1,0% du montant investi, qu'ils ont financé leur projet par un emprunt à 1,5% d'intérêt, emprunt qu'ils remboursent en 10 ans, mais en répartissant néanmoins sur 20 ans, pour fins comptables, l'intérêt payé pendant 10 ans, ce qui est un scénario extrêmement complaisant à l'égard des promoteurs, on arrive à un **coût de 10,1 sous du kilowatt-heure**.

En supposant que l'emprunt sera plutôt remboursé sur 20 ans, le coût nécessaire pour assurer la rentabilité du projet serait alors de **10,6 sous du kilowatt-heure**.

Enfin, si le promoteur espère un profit net avant impôt valant au moins 2% de l'investissement initial, les chiffres seraient respectivement de **11,2 sous et de 11,6 sous du kilowatt-heure**.

Par ailleurs, si le coût de l'emprunt contracté par le promoteur était plutôt de 2%, le coût du kilowatt-heure nécessaire pour assurer la rentabilité du projet devrait être de **10,3 sous à 10,9 sous du kilowatt-heure** selon que le remboursement de l'emprunt se fasse sur 10 ou 20 ans, selon un scénario offrant au promoteur un rendement avant impôt valant 1% de l'investissement initial. Par contre, si le promoteur exigeait un rendement minimal de 2%, le coût du kilowatt-heure d'électricité consenti par Hydro-Québec devrait alors être de **11,4 sous du kilowatt-heure à 12,0 sous du kilowatt-heure**.

Ces estimations complaisantes supposent toujours que le promoteur se contenterait de profits nets avant impôts assez minables, de 1 à 2% seulement. Normalement, nous avons des raisons de croire que les promoteurs espèrent des bénéfices plus élevés, de l'ordre de 3% à 5%, ce qui est assez normal et plutôt minimal pour un investissement industriel; dans ce cas, cela reviendrait à dire que le coût payé par Hydro-Québec serait encore plus élevé que 12 sous du kilowatt-heure d'électricité.

Notre estimation paraît assez vraisemblable, aussi, quand on la compare aux chiffres que nous avons au Massif du Sud, où on prévoyait un coût de 8,3 sous du kilowatt-heure, sachant que le coût du mégawatt installé n'était que de 2,33 millions au Massif du Sud alors qu'il est de 2,90 millions à Seigneurie de Beaufort-4, soit une augmentation de 24%. En majorant de 24% les 8,3 sous du Massif du Sud, on obtient **10,3 sous du kilowatt-heure**. Par contre, le Massif du Sud considérait un facteur d'utilisation de près de 50% alors que La Seigneurie de Beaufort-4 projette une utilisation de l'ordre de 30% à 35%.

Dans ce cas, on atteindrait un prix de près de **15 sous du kilowatt-heure**, mais la comparaison est difficile à étendre car les redevances payées et les dépenses d'exploitation sont différentes au Massif du Sud.

**Dans les meilleurs cas, on voit donc qu'Hydro-Québec paiera au moins 10,1 sous du kilowatt-heure, soit au minimum, entre 35% et 60% plus cher le kilowatt-heure que les 7,5 sous actuellement facturés aux clients résidentiels d'hydro-Québec. C'est socialement inacceptable car cette différence sera payée entièrement par les citoyens consommateurs d'électricité et cela contribuera à long terme à faire augmenter les tarifs d'électricité résidentielle, ce qui n'est pas souhaitable ni souhaité par la population.**

Soit dit sans oublier une ultime possibilité, celle que le promoteur se contente de bénéfices presque nuls, dans la mesure où il bénéficie par ailleurs d'autres « avantages » tels que des subventions, crédits d'impôts, déductions, crédits de carbone ou autres avantages fiscaux ou financiers dont puissent bénéficier les promoteurs éoliens. Même dans ce cas, le coût de tous ces avantages consentis par les pouvoirs publics seront défrayés, d'une façon ou d'une autre, par les citoyens et les consommateurs-clients résidentiels d'Hydro-Québec

## **REMODELAGE DU PROJET INITIAL**

Suite aux recommandations, représentations et négociations qui avaient été faites auprès du promoteur du Projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de la Côte de Beaupré à Lac Jacques-Cartier par le Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro, le dit promoteur avait accepté de réduire ce projet de près du tiers, le nombre d'éoliennes prévues passant de 250 à 175 environ (ou peut-être 130 lit-on ailleurs dans la documentation). Or voici que le même promoteur, Boralex, revient à la charge par la porte d'en arrière et semble essayer de rebâtir, par morceaux, le même projet qu'il caressait à l'origine! Pourtant, les raisons qui avaient amené à réduire le projet initial étaient certainement excellentes et très très justifiées. C'est à se demander si on prend les citoyens pour des imbéciles!

## **IMPACTS NÉGATIFS SUR LES INSECTES**

Bien que cette question ne soit pas souvent soulevée, les éoliennes géantes vont tuer non seulement des volatiles oiseaux et chiroptères, mais également un grand nombre d'insectes volants, notamment nos grands et magnifiques lépidoptères nocturnes (papillons de nuit) qui seront attirés par les balises lumineuses.

## **CHÛTES DES PALES D'ÉOLIENNES**

Depuis 3 ans, au moins deux pales d'éoliennes géantes sont tombées au sol, à l'occasion de forts coups de vent, dans la région de St-Léandre et St-Ulric, près de Matane. Cela n'a peut-être pas fait grand bruit dans les médias nationaux, mais ce sont des faits avérés qui illustrent un « risque objectif » de plus lié aux parcs éoliens.

## **RISQUES ACCRUS POUR LA FORÊT**

### **Pertes d'oiseaux et volatiles insectivores**

Même si nous nous inquiétons des insectes, nous savons aussi que certains d'entre eux connaissent parfois des épisodes de surpopulation dommageables pour certaines essences forestières. Les oiseaux, peu importe leur espèce, sont souvent partiellement insectivores et à ce titre, des auxiliaires de premier plan dans la lutte contre les insectes ravageurs des arbres. Le Séminaire de Québec, étant impliqué de longue date dans la foresterie, devrait donc être soucieux de protéger la vie de ces petits amis bienfaisants, plutôt que d'installer de gigantesques pièges (les éoliennes géantes) susceptibles de les exterminer.

### **Danger d'incendie**

Il arrive que les nacelles d'éoliennes prennent feu, à la faveur de troubles mécaniques, surchauffe de certains éléments, inflammation de lubrifiants; l'incendie peut alors devenir très intense et projeter à l'entour et à une certaine distance des débris enflammés très dangereux pour la forêt. C'est une question qui ne devrait pas être occultée dans le cas de la Seigneurie de Beupré. Voyez à ce sujet le lien suivant :

<http://www.firerescue1.com/fire-attack/articles/1306390-3-wind-turbine-failures-firefighters-must-know/>

## **BAUX DE VILLÉGIATURE**

La location de terrains, chalets, camps pour la villégiature chasse et pêche est une activité traditionnelle sur la Seigneurie de Beupré, depuis plus de cinquante ans, à notre connaissance.

M. l'abbé Roberge déclarait tantôt, le 11 ou le 12 juin dernier : « Tous les gens qui fréquentent, qui ont un chalet ou un club de chasse et pêche chez nous, c'est vraiment un privilège. »

Certes, le Séminaire est propriétaire foncier, cependant, depuis des décennies, le Séminaire de Québec a développé une relation privilégiée avec des familles, des groupes et des individus, relation privilégiée basée sur le respect, la bonne foi et la confiance mutuelle. L'abbé Roberge mentionnait d'ailleurs en d'autres mots que les baux se transmettaient généralement de génération en génération, à l'intérieur des familles.

Cette relation historique de confiance et de respect semble menacée par le projet. Avec l'implantation des éoliennes géantes, nul doute que la qualité des rapports sera quelque peu obscurcie, la confiance quelque peu ébranlée. Certaines poignées de mains seront peut-être moins sincères, certains sourires seront peut-être moins spontanés et moins naturels. La qualité de l'expérience de villégiature en milieu sauvage et isolé sera grandement amoindrie. Même si, au sens strict, le Séminaire est dans ses droits, il n'en reste pas moins qu'au plan humain et sentimental, certains locataires pourraient se sentir trahis, un peu floués, un peu abandonnés par le Séminaire. Ceux qui avaient peut-être regardé respecté et aimé le Séminaire comme un « bon père de famille » pourraient recalibrer l'intensité de leur tendresse « filiale ».

Indépendamment de tout sentiment, il est évident que la villégiature nature, chasse et pêche, sur la Seigneurie de Beupré, les fameuses « Terres du Séminaire », n'aura plus jamais le même lustre ni le même panache qui avaient contribué au premier chef à son excellente réputation.

Plus tard, le 11 ou le 12 juin dernier, M. Roberge disait encore : « Alors bref, il n'y a pas vraiment de commentaires très négatifs. J'ai entendu quelqu'un dire, écoutez, si on s'oppose à ça, bien, on sait très bien que le Séminaire signera peut-être plus une convention avec nous autres! »

Ce qui revient à dire qu'un locataire avait apparemment compris que les promoteurs et le Séminaire tenaient le bâton par le gros bout. Le projet passera sans doute, avec ses bulldozers et ses millionnaires. Tant pis pour les clients traditionnels du Séminaire de Québec.

## **PROTECTION SONORE DES VILLÉGIATEURS**

Nous sommes étonnés de voir les promoteurs du projet affirmer avec satisfaction que les chalets jouiront tous d'une distance de protection minimale de 500 mètres de toute éolienne !

Ces gens ne semblent pas au courant des études nombreuses qui démontrent que les effets néfastes d'une éolienne se font sentir jusqu'à 2500 mètres, voire 3000 mètres dans le cas des nouvelles éoliennes, toujours plus grosses. Dans tous les pays où le développement éolien s'est fait avec sérieux et respect pour la qualité de vie des êtres humains, on a imposé une distance de protection minimale de 2500 à 3000 mètres, voire davantage.

Moi-même, j'ai vivement protesté auprès du BAPE et des promoteurs, au Massif du Sud, parce que ma résidence située dans un rang avait une éolienne à 2000m et une autre à 2400m, alors que les résidences du village jouissaient d'une distance de protection minimale de 2500m. Il était d'ailleurs aberrant de voir qu'à St-Luc de Bellechasse, on se contentait d'une distance de protection de 1500m !

De tels écarts quant à la distance de protection sécuritaire, au sein d'une même municipalité, entre deux municipalités voisines, dans le cadre d'un seul et même projet éolien, cela démontre bien dans quelle improvisation, dans quelle anarchie, dans quelle incohérence, dans quelle incurie, dans quelle insouciance absolue des pouvoirs publics à l'égard de la santé humaine se fait actuellement le développement éolien du Québec.

Les effets sonores néfastes des éoliennes, attribuables notamment aux infrasons produits, sont largement documentés et démontrés, en Europe, aux États-Unis, en Australie, partout. Faute de temps, je ne citerai ici qu'une étude, mais une recherche sommaire permettrait d'en faire sortir des dizaines. Voyez donc, à propos du « syndrome éolien » l'étude du docteur Nina Pierpont, M.D., Ph. D. dont nous incluons ici un court extrait:

Wind Turbine Syndrome

A Report on a Natural Experiment

*a book by* **Nina Pierpont**

Wind energy is a multi-billion dollar a year industry. It's billed as "clean, green, renewable." In this engagingly written, peer-reviewed report by a Johns Hopkins University School of Medicine-trained M.D. and Princeton (Population Biology) Ph.D., we discover wind energy's dirty little secret.

Many people living within 2 km (1.25 miles) of these spinning giants get sick. So sick that they often abandon (as in, lock the door and leave) their homes. Nobody wants to buy their acoustically toxic homes. The "lucky ones" get quietly bought out by the wind developers—who steadfastly refuse to acknowledge that Wind Turbine Syndrome exists. (And yet the wind developers thoughtfully include a confidentiality clause in the sales agreement, forbidding their victim from discussing the matter further.)

## **PHYSIQUE 101 DES ÉOLIENNES GÉANTES**

Nous prendrons quelques instants pour expliquer pourquoi les pales d'éoliennes géantes produisent de terribles infra-sons et pourquoi elles constituent un arrêt de mort pour tous les volatiles assez insouciants pour s'aventurer à proximité.

Le rotor des éoliennes géantes observées au Québec mettent, typiquement, de 3 à 6 secondes pour effectuer une révolution complète. Sachant que les pales d'éoliennes géantes ont une longueur de l'ordre de 41m, à 46m, l'extrémité de chaque pale circule donc normalement à une vitesse comprise entre 150 et 350 km/h.

C'est cette très grande vitesse des pales, couplée à leur dimension et à leur hauteur, qui produit les terribles infra-sons et leur permet de se propager jusqu'à 3 kilomètres de la source d'émission.

C'est aussi leur très grande vitesse qui en fait une sentence de mort pour tous les innocents et mignons petits volatiles traversant dans leur rayon d'action. Aucun être vivant n'a été génétiquement programmé pour faire face à la rencontre avec un objet de plusieurs tonnes s'abattant vers soi à une vitesse de 350 kilomètres à l'heure, pour la simple et bonne raison que de telles rencontres sont rarissimes dans la nature!

## **ÉTUDE D'IMPACT SUR LE BRUIT**

Nous avons revu dans la documentation les analyses et études expliquées par M. Francis Caron. Il est remarquable que M. Caron ne mentionne nulle part la question, tellement inquiétante, des infra-sons. Il se contente d'une analyse sommaire des puissances sonores mesurables, bruit de fond naturel, puissance émise par les éoliennes, effet combiné, effet du vent, etc...

Il est saugrenu de comparer l'intensité sonore produit par des causes naturelles -- le vent sur les feuilles d'arbre, le chant des oiseaux, des batraciens et des grillons -- et les infrasons mortels produits par les éoliennes géantes, sur la seule base de la puissance sonore globale mesurée à l'aide d'un sonomètre, sans tenir compte des qualités et des fréquences très diverses de ces deux catégories de sons.

Les effets néfastes du bruit sur la santé ne relèvent pas de la paranoïa ni de la science fiction.

Les spécialistes de la médecine occupationnelle et de l'hygiène industrielle savent depuis très longtemps que des bruits très intenses ou des bruits continus, même d'intensité modérée, produisent des effets physiques, physiologiques et psychologiques déprimants, à moins que l'exposition ne soit que de très courte durée.

Chacun sait aussi, par expérience, que certaines fréquences sonores présentent une affinité particulière pour certains objets, certains matériaux. Ainsi, certaines fréquences sonores peuvent, même à intensité modérée, faire vibrer un verre, faire trembler un immeuble ou encore casser une vitre. Tout le monde connaît aussi le malaise immédiat causé par le crissement d'une fourchette sur une assiette, ou d'autres sons similaires. C'est une expérience familière qui démontre que certaines fréquences sonores ont un effet particulièrement agressif sur le système nerveux.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les infra-sons puissent causer, par résonance mécanique, des ondulations et vibrations pathologiques sur certains organes du corps humain, notamment le cœur, les grands vaisseaux sanguins, les poumons, le diaphragme, peut-être même le cerveau !



## **NUISANCES SONORES SUR LA FAUNE ET LA FLORE**

Si les effets néfastes des infra-sons sur la santé humaine sont démontrés, ils sont donc aussi très vraisemblables chez les animaux, en commençant par les animaux à sang chaud, mammifères et oiseaux, sans négliger cependant la possibilité d'effets aussi très négatifs sur les animaux à sang froid, reptiles, batraciens, insectes, mollusques, etc... Effets inconnus mais également possibles sur les végétaux !

Il est donc très possible que les animaux, s'ils ne fuient pas carrément le secteur, voient leur qualité de vie et leurs succès de reproduction très diminués.

## **INCIDENCES SUR LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS**

Dans le projet en cause, cette question se pose de façon un peu différente, du fait que les éoliennes soient situées au centre d'un vaste territoire privé. Remarquons néanmoins que les nuisances visuelles seront visibles jusqu'à 80 kilomètres, notamment une dizaine de balises rouges, plus une trentaine pour le projet Beaupré 2 et 3, donc une ribambelle de lumignons rouges qui clignoteront toute la nuit sur les plus hautes crêtes des Laurentides et seront visibles par des milliers de propriétaires, non seulement dans Charlevoix et sur la Côte de Beaupré, mais aussi sur la Rive-Sud et l'Île d'Orléans.

Nous abondons dans le même sens que le groupe de citoyens représentés par Me Brian A. Garneau, lequel déclarait tantôt: « Ensuite, ils craignent un impact négatif des éoliennes sur le paysage. Ils ont acheté leur terrain en région en grande partie à cause du paysage montagneux immaculé. »

À ce sujet, mentionnons que nous sommes fortement en désaccord avec les allégations contenues dans une revue de littérature soumise par le MAMROT dans la documentation du projet. Il existe des dizaines d'études sur le sujet et la plupart des études sérieuses démontrent un effet négatif du voisinage d'éoliennes sur la valeur marchande des propriétés. Le tout doit naturellement être modulé pour tenir compte d'un ensemble de facteurs locaux qui peuvent également influencer l'évolution des prix de vente d'immeubles, de façon à isoler l'effet réel de la présence des éoliennes. La revue de littérature soumise nous paraît donc avoir été possiblement faite de façon sélective et biaisée.

Aux audiences du Massif du Sud, un dénommé François Tremblay avait fait une démonstration tout aussi douteuse, aux fins de laquelle il n'avait retenu que des études qui tendaient à démontrer qu'il n'y avait aucun effet négatif de la présence d'éoliennes sur la valeur marchande des immeubles.

À ce sujet, M. l'abbé Roberge déclarait également, le 11 ou le 12 juin dernier : « Ce que je voulais dire, concernant l'évaluation des chalets, il y a eu le dépôt d'un nouveau rôle cette année, et toutes les propriétés ont pris de la valeur. Et c'est une donnée qui est bien connue à la MRC de la part de l'évaluateur. »

Là-dessus, il est nécessaire d'apporter certains éclaircissements. Étant propriétaire terrien, nous sommes assez familier avec le processus d'évaluation foncière. Lorsqu'un rôle d'évaluation est publié et mis en vigueur, il se base sur les ventes moyennes des 3 dernières années et il s'appliquera au cours des 3 prochaines années, jusqu'à ce que les données d'un nouveau rôle soient produites.

Aucune éolienne n'est encore fonctionnelle dans la Seigneurie de Beaupré, encore moins dans le cas du projet Seigneurie de Beaupré-4 qui n'a pas encore son certificat d'autorisation. Les effets négatifs sur l'évaluation des résidences ne commenceront à se faire sentir que lorsque les éoliennes seront construites et en fonction. À partir de ce moment, seulement, les propriétaires et les acheteurs potentiels commenceront à prendre conscience des effets désagréables de la présence d'éoliennes sur la qualité de vie. C'est donc dans les rôles d'évaluation déposés par la suite, qu'on pourra commencer à observer les effets négatifs du projet éolien sur le marché immobilier.

À l'échelle du Québec, on doit aussi faire un autre constat. Les plus vieux projets éoliens se situent en Gaspésie, une région éloignée à l'économie généralement déprimée, où les valeurs foncières suivent une logique bien différente de celle qui s'observe à proximité des grands centres. Pour avoir résidé à Matane et à Cap-Chat, en 1987 et 1988, à l'époque où on avait une seule éolienne géante à Cap-Chat, nous pouvons dire que des résidences se vendaient couramment, dans la région, à des prix compris entre 5000\$ et 30 000\$, y compris le terrain, voire une terre complète.

Ces régions n'ont pas encore connu la bulle immobilière qui a passé à Montréal et Québec, mais un certain rattrapage était néanmoins nécessaire. Il peut donc y avoir eu une certaine augmentation des valeurs des propriétés, en Gaspésie, créant l'illusion que la présence des éoliennes n'avait pas d'impact négatif. La vérité, c'est que comme partout où il y a des éoliennes, si les valeurs des propriétés ne subit pas forcément une chute spectaculaire, du moins elles n'augmenteront presque plus du tout et leur potentiel élevé d'appréciation se trouvera presque ramené à zéro. En d'autres termes, la présence des éoliennes empêchera certainement les propriétés d'atteindre les valeurs élevées qu'elles auraient dû, lorsque la bulle immobilière atteindra leur région.

Ainsi, notre propriété de Buckland, dans la région du Massif du Sud, aurait pu se vendre aujourd'hui 300 000\$ et plus, sans le projet éolien. Mais avec le paysage offert par 17 éoliennes géantes dans un rayon de 4 kilomètres, personne n'en voudrait pour le prix de l'évaluation municipale actuelle (50 000\$) et nous devrions nous estimer content de nous en débarrasser pour 30 000\$, soit dix fois moins que le prix qu'elle atteindrait, sans la présence des éoliennes.

Dans le cas de la Seigneurie de Beaupré, c'est une immense région, possédant un potentiel naturel et touristique extraordinaire, qui se trouvera dévaluée et dépréciée.

Pour conclure sur ce sujet, soulignons qu'il n'est nul besoin de faire référence à des études immobilières nombreuses provenant des quatre coins de la planète. Le gros bon sens suffit à comprendre que, toutes choses étant égales par ailleurs, une propriété voisinant des infrastructures industrielles laides et nuisibles pour la qualité de vie aura

forcément une valeur marchande moins élevée que si les dites infrastructures industrielles étaient absentes du voisinage. La différence de valeur tient à la fois de l'intensité des nuisances perçues/subies et de la détérioration du paysage naturel. Soutenir le contraire, même en s'appuyant sur toutes les prétendues « études » qu'on voudra, tient forcément de la mauvaise foi.

## **IMPACT NÉGATIF DU PROJET ÉOLIEN SUR LE PAYSAGE D'UNE RÉGION NATURELLE ET TOURISTIQUE EXCEPTIONNELLE**

Un tel projet industriel gaspillera le paysage, dans la région des plus hauts sommets des Laurentides. Le jour par ces superstructures horribles bien visibles sur les crêtes et les sommets; la nuit par la multitude de « spots » rouges, au sommet des éoliennes, qui seront bien visibles à 80 kilomètres à la ronde.

Selon les informations fournies dans l'étude d'impact, environ 23% des éoliennes seront surmontées d'une balise lumineuse. Le projet de la Seigneurie de Beaupré-4 ajoutera donc environ 8 ou 9 balises lumineuses et l'ensemble du développement éolien, sur la Seigneurie de Beaupré, qui totaliserait peut-être plus de 200 éoliennes, pourrait donc allumer près de 50 balises lumineuses.

Ce projet industriel monstrueux est essentiellement incompatible avec la vocation touristique et naturelle de la région. Rappelons que le site du projet est situé à l'entrée ouest du comté de Charlevoix et qu'il sera également visible depuis le Parc du Mont Sainte-Anne, depuis l'île d'Orléans, depuis le Parc des Grands-Jardins, depuis la Réserve Faunique des Laurentides, depuis la Forêt Montmorency, depuis le Massif de Petite-Rivière Saint-François et depuis la Côte-du-Sud jusqu'à Kamouraska. Rappelons également que la Seigneurie de Beaupré loue des sites sur son territoire pour la villégiature, chalets, camps, essentiellement pour chasse et pêche.

**La Seigneurie de Beaupré comprend** un territoire physiographique et naturel d'une qualité rare et exceptionnelle. On y trouve notamment une dizaine de montagnes dépassant 1100m d'altitude. L'une des cimes du **Mont Raoul Blanchard** est le **plus haut sommet des Laurentides, à 1166 mètres** (même 1170 mètres précise-t-on plutôt dans certain document soumis par le promoteur). Dans le sud du Québec, cette altitude n'est dépassée, mais de bien peu, qu'au Mont Gosford, en Estrie, avec 1185m, à un jet de pierre de la frontière américaine, et dans le massif du Mont Jacques Cartier, en Gaspésie, qui culmine à 1260 mètres.

Pour comparaison, mentionnons aussi les altitudes approximatives de quelques autres sommets connus des Laurentides : Mont Ste-Anne, 810 mètres; Massif de Petite-Rivière St-François, 830 mètres; Monts Valins, 960 mètres; Mont Tremblant (Pic Johansen), 990 mètres; Mont Laurier, 750 mètres; Monts Groulx (Manicouagan) 1125 mètres; Monts Otish, 1125mètres, Acropole des draveurs (Rivière Malbaie) 1045 mètres, Mont du Lac Claire-Fontaine (Forêt Montmorency, Réserve Faunique des Laurentides), 1150 mètres.

Le comté de Charlevoix est réputé comme une destination touristique de choix et une grande part de son industrie repose sur le tourisme. Ses attraits principaux reposent sur le caractère grandiose de ses paysages naturels et l'aspect patrimonial et pittoresque de ses aménagements anthropiques. Le comté de Charlevoix est d'ailleurs classé par l'Unesco comme une Réserve Mondiale de la Biosphère.

**La Seigneurie de Beupré forme la porte d'entrée est du comté de Charlevoix. En circulant sur la route 138, les voyageurs sont saisis par la beauté qu'offrent du côté nord les flancs sombres, austères et escarpés des Laurentides, les cimes vertigineuses des Monts Bleu, Brûlé, St-Étienne et Raoul-Blanchard qui en hiver, couverts de neige et de glace, étincellent au soleil.**

**Dans n'importe quel pays civilisé, un pareil territoire serait protégé à l'état naturel, parc national, protégé pour le bénéfice des citoyens et des générations futures.**

Malgré la remarque qui précède, remarquez bien que nous ne souhaitons pas forcément, dans l'ordre actuel des choses, l'expropriation et la nationalisation de la Seigneurie de Beupré. Au contraire, nous croyons que, bien guidé et mieux conseillé, le Séminaire de Québec pourrait très bien conserver et protéger ce territoire naturel, sa propriété historique, tout en le rendant accessible au public, de façon lucrative, à des fins éco-touristiques et récréo-touristiques. Nous avons trop vu comment le gouvernement du Québec a sacrifié à l'avidité des requins de l'industrie forestière 90% du Parc des Laurentides que les anciens avaient pourtant eu la sagesse de protéger au bénéfice des générations futures.

**Le Lac St-Michel, aussi appelé Lac Brûlé, avec une superficie d'environ 200 hectares, est un des plus grands lacs élevés du Québec, situé à une altitude de l'ordre de 800 mètres, soit plus haut que le sommet du Mont-Sainte-Anne. Réputé comme un lac à truites exceptionnel, il aurait accueilli en excursion de pêche nul autre que les Churchill, Roosevelt et Mackenzie-King, lors de la réunion de Québec, pendant la deuxième guerre mondiale (information non confirmée) et certainement de très nombreux notables de notre pays.**

**La Seigneurie de Beupré se trouve au carrefour de nombreux attraits touristiques et naturels majeurs.** Pour ne nommer que ceux-ci : Le Parc du Mont Ste-Anne, le Parc et sanctuaire d'oiseaux du Cap-Tourmente, la Réserve faunique des Laurentides, l'Île d'Orléans, les Îles de l'archipel de Montmagny, la Côte-Sud, le Parc de la Jacques-Cartier, le Parc des Grands-Jardins, le Massif de Petite-Rivière-St-François, les villages de la côte de Beupré, le comté de Charlevoix, le Camp Mercier, la Forêt Montmorency.

Ça serait donc **contre-productif pour la région de permettre l'aménagement d'infrastructures industrielles horribles** qui, situées sur les crêtes et les plus hauts sommets des montagnes, seraient **visibles à plus de 80 kilomètres à la ronde, gaspillant un paysage naturel unique et absolument extraordinaire.**

## **SOMMET DES LAURENTIDES, NOS MONTAGNES NATIONALES**

Tel qu'il a été dit plus haut, le Mont Raoul-Blanchard est le plus haut sommet des Laurentides, bien qu'il ne soit pas le plus haut sommet du Canada. Néanmoins, il n'est pas inutile de rappeler que les Laurentides sont les montagnes qui appartiennent le plus naturellement à notre pays, le Canada.

Nous partageons les montagnes du Labrador avec Terre-Neuve. Nous partageons les Appalaches avec les U.S.A. Les Rocheuses sont aux Anglais du Dominion. Bien qu'elles s'étendent un peu dans l'Ontario, les Laurentides se situent essentiellement, dans leur partie la plus belle et la plus intéressante, à l'intérieur du territoire historique du Canada et leur plus haut sommet est situé à peine à 50 kilomètres de la ville de Québec, capitale historique du Canada.

Il serait donc naturel pour notre nation de conserver fièrement cette montagne et le territoire environnant dans un état naturel qui nous permette de continuer à en admirer les paysages magnifiques.

## **NUISANCES VISUELLES ET RECOURS CIVILS POSSIBLES**

Tel que mentionné plus haut, les balises lumineuses visibles de très loin constitueront une nuisance visuelle la nuit et affecteront de très nombreux propriétaires et voisins. Elles nuiront notamment aux observations astronomiques dans la région immédiate de la Seigneurie de Beupré.

Les promoteurs et les propriétaires fonciers du projet doivent être informés de la possibilité éventuelle de recours civils, pour nuisance au voisinage par une activité non traditionnelle dans le secteur, en vertu de l'article 976 du Code civil. Même si les voisins incommodés sont situés à distance importante, il ne faut pas oublier par ailleurs qu'ils seront en très grand nombre.

## **RESPONSABLES DES ÉTUDES D'IMPACT ET DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL, CONFLIT D'INTÉRÊTS.**

La lecture de la documentation disponible nous a permis de noter quelques éléments inquiétants. Il ne nous semble pas adéquat que les études d'impact et le suivi environnemental soient commandés ou assumés directement par les promoteurs. Cela met en doute l'indépendance et l'objectivité de telles études. Même lorsqu'un mandataire, par exemple la firme Pesca, est chargée d'une étude d'impact ou d'un suivi environnemental pour le compte du promoteur, cette firme est dans une situation de conflit d'intérêts. Son client est le promoteur qu'elle doit servir et à qui elle désire donner satisfaction afin de garder de bons liens avec lui et d'avoir une bonne réputation favorisant l'obtention éventuelle d'autres contrats futurs. Par ailleurs, elle doit

théoriquement faire le recensement exhaustif et objectif de tout aspect négatif du projet pour l'environnement, ce qui va à l'encontre des intérêts du promoteur, son client.

Cette situation place donc la firme mandataire dans une position où elle pourrait être portée à minimiser ou sous-estimer quelque peu les impacts environnementaux négatifs d'un projet, dans le but de plaire à son client, promoteur du projet.

## **CRÉDIBILITÉ DES ÉTUDES ORNITHOLOGIQUES ET DE LEURS CONCLUSIONS**

Vu les conflits d'intérêts qui existent entre les firmes chargées des études environnementales, leur client-promoteur et le bon accomplissement du mandat d'étudier les impacts négatifs sur l'environnement, on peut mettre en question le niveau de bonne motivation qui anime les dites firmes à mettre en relief les impacts négatifs d'un projet éolien sur la faune ailée. Pour ne pas déplaire à son client, telle firme pourrait donc être tentée de plutôt sous-estimer, voire minimiser, en général, l'impact négatif des éoliennes sur les volatiles.

Justement, on peut lire, dans les documents déposés et ou transcriptions, à la cote **PR 5.1** le texte suivant : « Les partenaires s'engagent, dans la mesure du possible, à effectuer l'essentiel des travaux de déboisement en dehors de cette période (entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 août). »

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cet engagement semble un peu faible, pas très convaincu ni très convaincant. Il ne traduit pas une très grande volonté ni une bien ferme motivation d'assurer la protection des oiseaux et la sauvegarde de la biodiversité.

Ailleurs, nous remarquons plusieurs commentaires de Mme Nathalie Leblanc, de la firme Pesca, en date des 11 et 12 juin dernier, soit dit sans prêter aucune intention précise ou sous-entendue à Mme Leblanc, commentaires selon lesquels, comprenons-nous, il n'y aurait pas de problématique des éoliennes versus les volatiles, ou encore pour telle ou telle espèce d'oiseaux et/ou de chiroptères rares. Ainsi lit-on dans les transcriptions :

...La différence de E-92 versus E-82, je ne crois pas que ça fasse de différence. Évidemment, la meilleure méthode sera d'effectuer le suivi en période d'exploitation, ce à quoi l'initiateur s'est déjà engagé...

...il n'y a pas de problématique qui a été soulevée.  
Donc au niveau de l'impact cumulatif, je vous dirais que ça devrait pas être significatif comme impact cumulatif au niveau de la migration de ces oiseaux-là.

... les suivis qui sont réalisés dans les parcs en opération montrent qu'il n'y a pas de problématique. Donc je peux pas vous répondre.

... Donc ces espèces-là sont très peu fréquentes sur le territoire

**Mais justement!** Ils n'en ont pas vu beaucoup, de « ces espèces-là » parce qu'il s'agit d'espèces rares ! En contrepartie, la mort d'un seul individu d'une espèce rare est beaucoup plus grave que la mort d'une douzaine d'individus d'une espèce non menacée.

Ailleurs encore, dans les transcriptions des 11 et 12 juin, une représentante du promoteur (peut-être encore Mme Leblanc) disait bien que les relevés de la grive de Bicknell n'avaient été faits qu'à faible distance des chemins, pour ne pas obliger le personnel à s'avancer trop avant dans le bois dense, pour des considérations de sécurité.

Certes, il est très noble de la part de Mme Leblanc et de la firme Pesca de se préoccuper de la santé et la sécurité du personnel, mais lorsque le mandat exige un inventaire ornithologique exhaustif, on doit s'assurer que le personnel affecté aux recensements ornithologiques soit capable de s'avancer plus d'un kilomètre dans le bois dense, sinon, on doit comprendre que les employés et/ou la firme qui les emploie n'ont manifestement pas tous la compétence et/ou la formation et/ou l'expérience nécessaires pour faire le travail d'ornithologie dans une forêt sauvage.

Le métier d'ornithologue ne s'improvise pas, sur la foi d'un petit diplôme de biologie ou d'une technique faunique quelconque. Il faut des années d'expérience et d'observations patientes sur le terrain pour arriver à identifier sans faille chaque espèce d'oiseau, par sa forme, ses couleurs, son chant, ses cris, son vol, son profil, son comportement. Chaque espèce d'oiseau, en fonction de l'âge, du sexe et de la saison, peut présenter jusqu'à 9 plumages différents.

C'est d'ailleurs l'abbé Louis Sirois, jadis professeur de biologie au Séminaire de Québec et collègue de l'abbé Roberge, lui aussi professeur de biologie, qui nous avait guidé lors d'une de nos toutes premières excursions ornithologiques hivernales dans la forêt laurentienne.

Par ailleurs, nous remarquons, dans l'inventaire de la faune avienne fourni par la firme Pesca en date du 28 septembre 2011, certaines carences et imprécisions.

Ainsi, nous ne trouvons pratiquement aucune mention de rapaces nocturnes. Pourtant, ceux-ci sont certainement présents sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré. En fait, pas moins de 6 espèces communes devraient s'y trouver, à un moment ou l'autre de l'année. Ce seul oubli suffit à démontrer amplement que l'inventaire ornithologique n'a pas été conduit de façon suivie et systématique. Les rapaces nocturnes sont des oiseaux omniprésents sur le territoire québécois. Ils sont en outre assez faciles à observer et à identifier. On les identifie assez facilement par leur chant, la nuit. Il est absolument certain qu'il s'en trouve plusieurs espèces sur la Seigneurie de Beaupré. En outre, les rapaces nocturnes peuvent voler et planer à telles hauteurs qui les exposent facilement à collisions avec les pales d'éoliennes.

Nous remarquons aussi, dans le même document, qu'on qualifie soudain d'engoulevant « commun » un oiseau dont on rapportait auparavant que son espèce précise n'avait pu être confirmée, s'agissant simplement d'une observation ponctuelle d'un engoulevant sp.

Les engoulevants sont des oiseaux qui prennent leur envol à la tombée du jour et montent à une assez grande hauteur, entre 50 et 200 mètres, pour capter divers insectes. Ils pourraient donc être assez exposés à des collisions avec des pales d'éoliennes.

Un autre absent de marque est le Grand pic qui devrait normalement être présent sur la Seigneurie de Beaupré.

On confirme l'observation d'un nombre total de 98 espèces d'oiseaux ce qui paraît largement insuffisant. Vu la position et les caractéristiques du territoire, on devrait y observer, cumulativement, pas moins de 125 à 150 espèces d'oiseaux, sur une année complète.

Nous croyons clairement que l'inventaire ornithologique n'a été ni assez suivi ni assez systématique. Possible aussi que le personnel affecté ne fût pas suffisamment aguerri et expérimenté pour conduire le dit inventaire avec toute la rigueur et la compétence nécessaires.

Dans les échanges et la documentation du projet, on lit aussi beaucoup de commentaires selon lesquels le suivi ornithologique et le relevé des mortalités sera fait en cours d'exploitation et qu'on adoptera des mesures correctrices en fonction des données recueillies. **C'est tout à fait absurde de procéder de cette façon.** Cela revient à dire que nos connaissances sont insuffisantes, que nous ne savons pas réellement quel sera l'impact et qu'on va démarrer le projet quand même. Après on verra. Il serait irresponsable de laisser construire un tel projet, devant de tels aveux d'ignorance, ne sachant pas du tout quelle sera l'envergure réelle des impacts négatifs appréhendés.

Toujours dans les transcriptions des 11 et 12 juin, nous relevons ce commentaire de M. Denis Talbot :

Comme je vous dis, les promoteurs étaient d'accord – je parle du promoteur qui a déposé ses sommaires de suivi, il avait pas de problèmes avec les sommaires, par contre le promoteur est réfractaire à déposer son rapport complet.

M. Talbot parlait alors, semble-t-il, de son expérience avec un autre promoteur, dans le cadre d'un autre projet éolien. Il est plutôt étrange que le dit promoteur, qui était justement responsable des suivis ornithologiques de son projet éolien, ait refusé de déposer son rapport complet. Cela donne à penser, sans préjudice envers qui que ce soit, que certain(s) promoteur(s) éolien(s) manquent peut-être de bonne foi et/ou de bonne motivation dans la conduite des suivis environnementaux pour les oiseaux et les chiroptères.

### **Rôle du MRNF**

Nous questionnons les chiffres soumis par le MRNF à l'effet qu'une moyenne de seulement 0 à 3,67 oiseaux et 0 à 2,62 chauve-souris seraient possiblement tués, chaque



année, par chaque éolienne. Les commissaires ont quand même raison d'observer qu'en fonction du nombre élevé d'éoliennes prévu, cela pourrait néanmoins devenir significatif. Cependant nous croyons que les études qui ont conduit le MRNF à de tels chiffres n'ont pas nécessairement été menées selon un protocole permettant d'observer de façon exhaustive tous les oiseaux tués par les pales d'éoliennes. A-t-on effectué une surveillance constante pendant un an, nuit et jour ? A-t-on, par exemple, fouillé toute la surface du sol et le feuillage de tous les arbres environnants, ou pourraient se trouver les carcasses d'oiseaux tués ? Et encore là, de telles carcasses auraient pu être rapidement détruites ou emportées par des charognards.

Simplement, considérant qu'environ 1 ou 2 oiseaux par année se tuent en faisant collision contre la fenêtre de notre salon, fenêtre d'une superficie de 4 mètres carrés; la superficie balayée par une pale d'éolienne est de l'ordre de 6000 mètres carrés, soit 1500 fois plus grande. Mais en outre, une pale d'éolienne effectue une rotation complète en 3 à 6 secondes. Dans une journée typique, une pale d'éolienne balayera donc une superficie de 38 400 000, mètres carrés. De plus, considérant que chaque rotor porte 3 pales, ce chiffre peut encore être multiplié par 3, pour chaque éolienne géante. On arrive au chiffre ahurissant de 42 milliards de mètres carrés balayés par une pale d'éolienne par année, pour une seule éolienne. Il semble assez invraisemblable de prétendre que ça ne tuerait pas plus d'oiseaux que les 4 mètres carrés de la fenêtre immobile de notre salon.

## **PROTECTION DES CHIROPTÈRES**

Malgré les chiffres de mortalité très faibles présentés par le MRNF, soulignons l'information soumise par Mme Hélène Bastien selon laquelle les mortalités de chiroptères aux abords d'une éolienne pourraient être beaucoup plus élevées que ces chiffres si, par exemple, se trouvait une maternité ou une *hibernacula* de chiroptères à proximité de telle éolienne. Un risque très réel que l'on ne doit pas occulter.

## **SAUVEGARDE DES OISEAUX**

L'ornithologie serait actuellement l'un des loisirs les plus populaires au Canada et en croissance, nous dit-on. Dans toute la documentation et les discussions entourant le présent projet, nous remarquons qu'on a porté une attention particulière aux espèces à statut particulier. Ainsi, nous savons qu'une douzaine de ces espèces sont potentiellement présentes sur la Seigneurie de Beaupré. Les inventaires récents ont permis de confirmer la présence d'au moins la moitié d'entre elles, telle la paruline du Canada ou le moucherolle à côtés olive. C'est très inquiétant, mais nous tenons à rappeler autre chose.

Même les espèces à statut non particulier sont éventuellement susceptibles de diminution, voire disparition. Le goglu et le quiscale rouilleux étaient, il y a 30 ans, des espèces communes et abondantes. Elles sont aujourd'hui des espèces rares et menacées !

La Seigneurie de Beaupré, de par sa superficie, de par la variété et la qualité de ses habitats, est un sanctuaire et une aire de passage pour de nombreuses espèces d'oiseaux plus ou moins rares. Ce territoire peut non seulement contribuer à protéger ou « sauver » des espèces menacées, mais il peut aussi aider à assurer la pérennité d'espèces non actuellement menacées.

Ainsi, par exemple, le *Troglodytes troglodytes* (Troglodyte mignon ou Troglodyte des forêts) est une espèce peu commune, néanmoins omniprésente et nicheuse sur la Seigneurie de Beaupré. La protection de ce territoire contribue donc à sauvegarder cette espèce d'une éventuelle diminution. Par contre, chaque nouvelle dégradation du territoire naturel, telle l'implantation de parcs d'éoliennes géantes, en portant atteinte à la qualité de son milieu, va contribuer à la diminution du Troglodyte des forêts et pourrait hâter l'évolution de son statut vers celui d'espèce menacée.

## **ACCEPTABILITÉ SOCIALE NULLE**

A ce jour, les projets éoliens au Québec ne rencontrent aucune acceptabilité sociale. Voyez vous-même les audiences publiques du projet de St-Valentin.

Un autre exemple, le projet du Massif du Sud; bien que le rapport final ait faussement prétendu que la population et le milieu étaient en faveur, nous pouvons vous affirmer pour y avoir participé que ce n'est pas vrai. La plupart des mémoires sérieux et bien documentés étaient contre. Mais les commissaires semblent avoir accordé un poids égal ou supérieur à une quinzaine de mémoires-bidons dont plusieurs ne faisaient que quelques lignes, écrites à la main sur le coin de la table de la cuisine, en quelques minutes, par des gens qui n'avaient manifestement pas eu d'autre information que la campagne de charme biaisée menée par les promoteurs auprès des résidents locaux. Nous avons posé aux promoteurs, via Internet et dans notre mémoire, plusieurs questions importantes dont les réponses pourtant promises ne sont jamais venues. Étant propriétaire d'une résidence à moins de deux kilomètres des éoliennes, nous n'avons jamais été avisé officiellement du projet, ni par la municipalité, ni par la MRC, ni par Hydro-Québec, ni par les promoteurs. Nous n'avons jamais non plus été informé d'un référendum-bidon qui a rejoint, en tout et partout une centaine de personnes sur près de 5000 personnes directement impactées. Et voilà ce que les rédacteurs du rapport ne craignaient pas de décrire comme une « bonne » acceptabilité sociale.

Pour prendre la pleine mesure de **l'inacceptabilité sociale** du développement éolien, tel qu'il se pratique actuellement au Québec, nous vous invitons aussi à communiquer avec M. Jean Bédard, de Kinnears'Mills, qui pourra vous dire que le projet éolien qui se construit actuellement dans la région de Kinnears'Mills et St-Ferdinand était pourtant rejeté par près de la moitié de la population résidante. Vous avez vraisemblablement les coordonnées du dit Jean Bédard, car nous croyons qu'il présente lui aussi un mémoire dans le cadre du BAPE sur le présent projet, avec Mme Mireille Bonin.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIE VERTE

**Énergie verte l'éolien?** Dans le contexte actuel, aménager de l'éolien au Québec n'est absolument pas une avenue saine d'aménager l'environnement dans un esprit honnête de développement durable. **Considérant qu'aucun effort n'est fait, en parallèle, pour réduire sérieusement la consommation d'électricité.** Considérant aussi que **l'aménagement des parcs éoliens n'a aucunement permis de fermer des centrales thermiques, centrales nucléaires ou encore de démanteler des réservoirs hydro-électriques pour remettre de grands cours d'eau dans leur état naturel originel.** On doit aussi rappeler que les éoliennes, en massacrant un grand nombre de volatiles, ont un impact négatif sur la biodiversité et ne méritent aucunement d'être considérées à titre de productrices d'énergie verte.

## AUTRES VOCATIONS POUR LE SITE

Loin de vouloir enlever le pain de la bouche des bons prêtres de la société des Missions Étrangères, nous voulons leur bien. C'est pourquoi nous suggérons d'autres activités sur leur Seigneurie, activités susceptibles de leur apporter quelque revenu sans gaspiller la valeur du site.

**Le Séminaire de Québec**, ou Société des missions étrangères, est une communauté de prêtres séculiers qui **se consacrait traditionnellement à l'évangélisation des peuplades et à l'éducation des jeunes.** La beauté grandiose du paysage naturel, le silence et le calme dont on y jouit sont émouvants et particulièrement propices à l'inspiration spirituelle et intellectuelle. **Dans son état actuel, la Seigneurie se prêterait parfaitement aux œuvres d'éducation et d'évangélisation dans le respect de la nature et de l'être humain.**

**Traditionnellement, le Séminaire de Québec était menotté par son contrat emphytéotique à long terme avec la papetière Abitibi Price.** Ils ne pouvaient envisager d'industrie qui contrarierait la papetière. Le ralentissement de l'industrie forestière et la fermeture de l'usine de Beaupré permettent d'envisager le développement de nouvelles activités récréo-touristiques/villégiature sur le territoire de la Seigneurie.

Malheureusement, en accueillant le développement éolien, le Séminaire de Québec va de nouveau se menotter à une industrie qui va pratiquement empêcher le développement de beaucoup d'autres activités intéressantes sur la Seigneurie de Beaupré et dans la région en dévalorisant fortement la valeur des propriétés voisines et de la Seigneurie de Beaupré elle-même.

**Plusieurs avenues permettraient au Séminaire de rentabiliser son territoire en misant sur l'attrait et la valeur exceptionnels de sa beauté naturelle plutôt que sur la destruction sauvage de l'environnement et le gaspillage des paysages.** Nous comprenons que l'attrait du projet éolien, pour le Séminaire, réside dans l'assurance d'un

revenu stable sans avoir à s'occuper de rien, mais plusieurs avenues alternatives existent qui permettraient la même tranquillité d'esprit. Il suffit de confier l'exploitation du territoire à des concessionnaires ou locataires versant des redevances fixes ou proportionnelles aux chiffres d'affaires. Voici quelques suggestions que le Séminaire de Québec serait mieux guidé d'adopter plutôt que le développement éolien :

**Production d'eau embouteillée ou eau de source de première qualité.**

La qualité du territoire se prête parfaitement à cette industrie. Considérant que la Rivière Ste-Anne, principal cours d'eau du territoire, débite au moins 5 mètres cubes à la seconde, il suffirait d'embouteiller l'eau qui y coule pendant 1 minute pour assurer au Séminaire le même revenu annuel que les 30 éoliennes projetées.

On peut majorer ces chiffres en proportion, pour l'ensemble des projets éoliens prévus sur la Seigneurie de Beaupré, et on aurait encore **l'assurance d'un revenu équivalent, avec un investissement industriel minime et un impact environnemental négligeable**, la quantité totale d'eau à prélever étant absolument minime en regard du bilan hydrologique des bassins-versants en cause.

**Ski alpin, ski de fond, randonnée pédestre.**

À proximité du Mont Ste-Anne et du Massif de Petite-rivière St-François, l'aménagement du territoire pour le ski et pour la randonnée ferait de la région une destination exceptionnelle pour les sports d'hiver et le plein air, susceptible de concurrencer le Mont-Tremblant et les grandes stations touristiques du nord-est des États-Unis.

**Centre de congrès, hôtellerie de luxe.**

L'environnement exceptionnel se prêterait admirablement à l'aménagement de ce type d'établissement.

**Résidences spécialisées, Résidences pour personnes âgées, Centres de soins spécialisés.**

Idem.

**Centre de retraite, de prière, de pastorale, de méditation, de ressourcement spirituel, de développement personnel, de séminaires spéciaux**

La vocation traditionnelle du Séminaire de Québec se marierait parfaitement avec ce type d'activités et cadrerait très bien avec sa mission à long terme.

**Camps de vacances, École privée, Centre d'entraînement sportif en altitude**

Le site se prêterait magnifiquement à de telles initiatives.

**Cession de terrains pour la villégiature**

Dans le passé, le Séminaire s'est départi d'une partie de ses propriétés et a ainsi contribué à l'accroissement significatif de municipalités telles que St-Joachim, St-Tite des Caps, Petite-Rivière Saint-François, St-Urbain, St-Placide, Baie-St-Paul, Ste-Brigitte de Laval.

Le territoire actuel de la Seigneurie de Beaupré ne se prête certes pas à de grands développements agricoles, compte tenu de l'altitude, de la topographie accidentée et de la nature parfois ingrate du sol, mais il pourrait néanmoins fournir des terres à bois et des terrains de villégiature qui trouveraient preneurs.

Le Séminaire pourrait même conserver son droit de propriété en louant pour 100 ans, par bail emphytéotique. Ainsi, nous suggérons qu'en vendant (ou louant pour 100 ans), chaque année, deux terrains de 4 hectares chacun, au prix de 105 000, dollars chacun, le Séminaire obtiendrait exactement le même revenu que par le projet éolien. Après 20 ans, le Séminaire n'aurait cédé que 160 hectares ne représentant pas 1 % de la superficie totale de la Seigneurie. En outre, s'il a opté pour la location, il récupérerait pleine jouissance des fonds ainsi cédés après 100 ans révolus.

### **REDEVANCES INSUFFISANTES POUR LE SÉMINAIRE**

Les renseignements disponibles permettent de comprendre que le Séminaire recevra des redevances annuelles de l'ordre de 200 000\$, indexables selon des paramètres à vérifier. Pendant ce temps, le promoteur engrangera, après dépenses, des bénéfices nets avant impôt de l'ordre de deux millions par année, au minimum (un pour cent de l'investissement consenti). Le partage ne nous paraît pas équitable, compte tenu que le Séminaire fournit le gisement éolien et sachant que le promoteur prend un risque financier absolument nul. Nous croyons que le Séminaire, sans avoir le titre de promoteur, est un véritable partenaire dans le projet et qu'il investit beaucoup plus qu'il n'y paraît considérant qu'il engage entièrement sa propriété dans cette aventure, laquelle propriété se dévaluera beaucoup en conséquence. Si le projet se réalise le Séminaire devrait donc exiger des redevances de l'ordre de 600 000\$ par année, au moins. Selon les termes actuellement convenus par contrat entre les promoteurs et le Séminaire, ce projet éolien est donc fortement désavantageux pour le propriétaire foncier.

## **LA RÉGION DE QUÉBEC A ASSEZ DONNÉ**

La région de Québec a assez donné en fait de parcs éoliens. Avec les parcs du Massif du Sud, celui de Kinnears' Mills et St-Ferdinand, celui de Frampton et celui de La Seigneurie de Beaupré 2 et 3, nous aurons bientôt près de 300 éoliennes géantes, dans un rayon de 100 kilomètres autour de la capitale nationale. Des parcs éoliens qui gaspilleront de façon durable les plus belles régions sauvages et montagneuses qui étaient accessibles à faible distance de Québec. C'est assez, ç'a assez duré. Puisque le pouvoir économique et le gouvernement libéral semblent fortement favorables au développement éolien, nous suggérons de faire les développements éoliens futurs à proximité du pouvoir économique et libéral ! Pour les prochains parcs éoliens, nous suggérons les sites suivants :

- Le parc du Summit Circle, sur la colline de Westmount;
- Le Mont Orford et les sommets voisins;
- Les collines qui entourent le Lac Massawipi, municipalités Ayer's Cliff et North Hatley;
- Les sommets et les crêtes des montagnes de Sagard.

De tels projets rencontreraient une grande acceptabilité sociale, seraient créateurs d'emploi et moteurs de développement économique, avec un impact certainement négligeable sur l'environnement et la qualité de vie humaine. À telle enseigne que nous suggérons même de donner l'aval à ces projets sans audiences publiques du BAPE... Les parcs éoliens, c'est très déprimant, mais il ne faut pas perdre le sens de l'humour !!!

## CONCLUSION

La plus grande richesse naturelle du Québec est aussi celle qui devient rapidement de plus en plus rare, partout dans le monde. Si nous voulons assurer notre prospérité présente et future, notre qualité de vie et la survie des espèces vivantes, nous avons le devoir de la bien protéger. Cette richesse naturelle, ce sont nos vastes étendues de territoires sauvages au paysages naturels spectaculaires et presque vierges de toute pollution et d'aménagements anthropiques.

Le Bon Dieu, dans sa grande sagesse, a donné à l'humanité la Seigneurie de Beaupré, un territoire naturel d'une qualité et d'une beauté absolument exceptionnelle, à l'image des jardins d'Eden et du paradis terrestre, un lieu dont la grandeur sublime, le calme et la majesté élèvent l'âme et conduisent l'esprit aux plus hautes réflexions spirituelles.

Il serait dommage que la turpitude, l'égoïsme, l'ignorance et la cupidité puissent conduire certaines personnes à détruire tout cela pour quelque vil petit profit.

Avec le développement éolien projeté, eh bien, une propriété comme celle du Séminaire de Québec et la région environnante se dévaloriseraient et se déprécieraient beaucoup plus que les petits bénéfices qu'ils peuvent espérer de l'exploitation éolienne avec les redevances ridicules que le promoteur leur verserait.

Si les gens du Séminaire de Québec ont la sagesse de préserver cette richesse, cela contribuera à valoriser leur propriété plutôt que de la déprécier durablement comme le fera inmanquablement un parc éolien.

### Recommandations

- Refuser l'autorisation du projet;
- Suspendre l'autorisation du projet Seigneurie de Beaupré 2 et 3;
- Ne plus confier les études d'impacts et suivis environnementaux/ornithologiques aux bons soins des promoteurs;
- Suggérer au Séminaire de Québec des alternatives très rentables et moins dommageables pour l'environnement naturel, la biodiversité et la qualité de vie humaine;
- Poursuivre et compléter les inventaires ornithologiques de façon plus exhaustive et scientifique;
- Suspendre tous les appels d'offre pour développement éolien et les projets éoliens en cours de construction;
- Soumettre la filière éolienne à une étude et expérimentation approfondie, à petite échelle et en toute transparence envers le public;
- Soumettre tout projet éolien futur à l'acceptation d'un double référendum soit d'une part l'aval majoritaire de l'ensemble de la population du Québec et d'autre part, l'aval majoritaire de l'ensemble de la population résidente, utilisatrice ou propriétaire de la région directement impactée, chacun de ces référendums devant être sanctionné par un taux de participation d'au moins 80% de la population habilitée à y voter;
- Clarifier les possibilités que le projet soit prolongé aux termes des 20 années prévues et les conditions auxquelles tel prolongement serait soumis;
- Exiger que tout renouvellement/prolongation d'un projet éolien, au terme de la durée de vie initiale prévue, soit soumis à une nouvelle demande de CA et puisse faire l'objet de nouvelles audiences publiques au BAPE.
-